

- 0.1^o « 2 005 \$ »;
- 1^o « 2 005 \$ »;
- 2^o « 2 460 \$ »;
- 3^o « 3 255 \$ »;
- 4^o « 3 255 \$ »;

2^o par le remplacement, dans le cinquième alinéa, du montant « 3 605 \$ » par le montant « 3 005 \$ ».

2. L'article 49.1 de ce règlement est modifié:

1^o par le remplacement, dans le paragraphe 4^o du premier alinéa, du mot « huit » par le mot « sept »;

2^o par le remplacement, dans le paragraphe 5^o du premier alinéa, du mot « huit » par le mot « sept »;

3^o par l'addition, dans le deuxième alinéa et à la fin de la première phrase, des mots « ou pour un programme dispensé par un établissement d'enseignement privé ».

3. L'article 50 de ce règlement est modifié par le remplacement des montants prévus respectivement aux paragraphes 0.1^o à 2^o du premier alinéa par les montants suivants:

- 0.1^o « 11 956 \$ »;
- 1^o « 11 956 \$ »;
- 2^o « 12 588 \$ ».

4. L'annexe VIII de ce règlement est modifiée:

1^o par l'insertion, après le paragraphe 1^o du tableau, du paragraphe suivant:

« 1.1^o universitaire de premier cycle, pour un programme d'études de sept trimestres: 8 9^e 10^e; »;

2^o par l'addition, à la fin du paragraphe 7^o du tableau, de « , programme d'économie et gestion agroalimentaires (Université Laval) »;

3^o par l'insertion, après le paragraphe 7^o du tableau, des paragraphes suivants:

« 7.1^o universitaire de premier cycle, programme d'études universitaires en vertu d'un régime coopératif de onze trimestres: 12 13^e 14^e; »;

7.2^o universitaire de premier cycle, programme d'études universitaires en vertu d'un régime coopératif de douze trimestres: 13 14^e 15^e; »;

4^o par l'addition, à la fin du paragraphe 8^o du tableau, de « , programme d'optométrie (Université de Montréal) »;

5^o par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après le nombre « 1^o » partout où il se trouve, de « , 1.1^o »;

6^o par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après le nombre « 7^o » partout où il se trouve, de « , 7.1^o, 7.2^o ».

5. L'annexe X de ce règlement est modifiée au deuxième alinéa:

1^o par l'insertion, après le paragraphe 1^o, du paragraphe suivant:

« 1.1^o premier cycle, pour un programme d'études de sept trimestres: 7; »;

2^o par l'addition, à la fin du paragraphe 9^o, de « , programme d'économie et gestion agroalimentaires (Université Laval) »;

3^o par l'insertion, après le paragraphe 9^o, des paragraphes suivants:

« 9.1^o premier cycle, programme d'études universitaires en vertu d'un régime coopératif de onze trimestres: 11; »;

9.2^o premier cycle, programme d'études universitaires en vertu d'un régime coopératif de douze trimestres: 12; »;

4^o par l'addition, à la fin du paragraphe 10^o, de « , programme d'optométrie (Université de Montréal) ».

6. Le présent règlement s'applique à compter du trimestre d'été 2000 de l'année d'attribution 2000-2001.

7. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

34019

Gouvernement du Québec

Décret 473-2000, 12 avril 2000

Loi sur les agents de voyages
(L.R.Q., c. A-10)

Agents de voyages — Modifications

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement sur les agents de voyages

ATTENDU QUE, en vertu des paragraphes *b*, *c*, *e* et *i* du premier alinéa de l'article 36 de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., c. A-10), le gouvernement peut édicter des règlements sur les matières qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le Règlement sur les agents de voyages (R.R.Q., 1981, c. A-10, r. 1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement à des fins d'harmonisation avec les dispositions de la Loi sur les agents de voyages, notamment celles adoptées en vertu de la Loi concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (L.R.Q., c. M-35.1.1) et de la Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques (1999, c. 40), de même qu'avec celles qui découlent du Code civil du Québec (1991, c. 64), de la Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative (1997, c. 43) et de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45);

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), un projet du règlement annexé au présent décret a été publié à la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 27 octobre 1999, avec avis qu'il pourrait être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de cette publication;

ATTENDU QU'il y a lieu d'édicter ce règlement avec modifications;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration:

QUE le Règlement modifiant le Règlement sur les agents de voyages, annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

Règlement modifiant le Règlement sur les agents de voyages*

Loi sur les agents de voyages
(L.R.Q., c. A-10, a. 36, par. *b, c, e* et *i*; 1999, c. 40, a. 11)

1. L'article 5 du Règlement sur les agents de voyages est modifié par le remplacement, partout où il s'y trouve, du mot «émis» par «délivrés» ou «délivré» selon le cas.

2. L'article 6 de ce règlement est modifié:

1° par la suppression, au paragraphe *a*, des sous-paragraphes *ii* et *iii*;

2° par le remplacement, au paragraphe *a*, du sous-paragraphe *iv* par les suivants:

«*iv.* fournir ses nom et date de naissance, l'adresse de son domicile ou de sa résidence principale, son numéro de téléphone et, le cas échéant, son numéro de télécopieur, et s'engager à aviser le président sans délai de tout changement touchant ces informations;

v. dans le cas d'une personne agissant pour le compte d'une association, société ou personne morale, fournir les nom et adresse des dirigeants, des directeurs, des administrateurs, des associés et des bailleurs de fonds de l'entreprise, et indiquer leur statut et leur intérêt dans l'entreprise;»;

3° par le remplacement, au paragraphe *b*, du sous-paragraphe *i* par le suivant:

«*i.* être exempte de toute condamnation pour escroquerie, pour faux ou pour opération frauduleuse en matière de contrat ou de commerce;»;

4° par le remplacement, aux paragraphes *b* et *c*, partout où il s'y trouve, du mot «corporation» par les mots «personne morale»;

5° par le remplacement du paragraphe *d* par le suivant:

«*d)* *i.* dans le cas d'un agent de voyages détaillant, établir et maintenir ouvert au public en général et sans distinction, un établissement principal;

ii. dans les cas d'un agent de voyages grossiste, établir et maintenir ouvert aux agents de voyages détaillants un établissement principal;»;

6° par le remplacement, au paragraphe *e*, des mots «détenteur d'un permis émis» par «titulaire d'un permis délivré»;

7° par le remplacement, aux sous-paragraphes *i* et *ii* du paragraphe *f*, des mots «compte en fiducie» par les mots «compte en fidéicommis»;

8° par le remplacement du paragraphe *g* par le suivant:

* Les dernières modifications au Règlement sur les agents de voyages (R.R.Q., 1981, c. A-10, r. 1) ont été apportées par le décret n° 601-94 du 27 avril 1994 (1994, *G.O.* 2, 2195). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index Sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2000, à jour le 1^{er} février 2000.

« g) i. lorsque l'agent de voyages est tenu de s'immatriculer, fournir le matricule attribué en vertu de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45), copie de la déclaration d'immatriculation ainsi que copie de toute déclaration modificative prévue par cette loi;

ii. dans le cas d'une personne morale, fournir une copie certifiée conforme de l'acte constitutif et, le cas échéant, de tout document modifiant l'acte constitutif;»;

9^o par le remplacement, au paragraphe *j*, des mots « compte en fiducie » par les mots « compte en fidéicommiss ».

3. Les articles 7 et 8 de ce règlement sont modifiés par le remplacement, dans ce qui précède le paragraphe *a*, de l'expression « formule 1-76 » par « formule LAV-1 ».

4. L'article 10 de ce règlement est modifié:

1^o par le remplacement, au premier alinéa, du mot « détenteur » par « titulaire »;

2^o par le remplacement, au deuxième alinéa, de l'expression « formule 1-76 » par « formule LAV-1 ».

5. L'article 11 de ce règlement est remplacé par le suivant:

« 11. Le titulaire du permis d'agent de voyages doit encadrer ce permis et le placer bien à la vue de la clientèle dans son établissement principal, de façon à ce que le permis soit lisible par la clientèle.

Le cas échéant, il doit faire de même dans chaque établissement avec le duplicata de permis délivré pour cet établissement. ».

6. L'article 14 de ce règlement est modifié par le remplacement, partout où il s'y trouve, du mot « détenteur » par « titulaire ».

7. L'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement, au paragraphe *b*, des mots « compte en fiducie » par les mots « compte en fidéicommiss ».

8. Ce règlement est modifié par le remplacement, avant l'article 21, de l'intitulé de la section IX par « COMPTE EN FIDÉICOMMISS ».

9. Ce règlement est modifié par le remplacement, aux articles 22, 23, 24, 25, 26 et 27, partout où ils s'y trouvent, des mots « compte en fiducie » par les mots « compte en fidéicommiss ».

10. L'article 28 de ce règlement est modifié:

1^o par le remplacement, au paragraphe *a* du premier alinéa, des mots « sur confession de jugement » par « sur acquiescement à jugement »;

2^o par le remplacement, au paragraphe *b* du premier alinéa, des mots « le fiduciaire » par les mots « l'administrateur provisoire »;

3^o par le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « d'un fiduciaire » par les mots « d'un administrateur provisoire ».

11. L'article 29 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2) par le suivant:

« 2) Agent de voyages exploitant plus d'un établissement: dans le cas où un agent de voyages exploite plus d'un établissement, et après que l'établissement principal et un ou plusieurs autres établissements ont complété 2 années d'activités, le cautionnement à fournir peut être calculé en cumulant les chiffres d'affaires de l'établissement principal et de chacun des autres établissements ayant complété 2 années d'activités, pour autant qu'il s'agisse dans chaque cas d'activités similaires, soit à titre de détaillant, soit à titre de grossiste, et que ces activités soient réalisées sous la même entité légale. En tel cas, le cautionnement doit indiquer la désignation complète de l'entreprise et de chaque établissement que l'on veut couvrir par ce cautionnement. Durant les 2 premières années d'activités d'un établissement autre que le principal, le cautionnement à fournir est calculé comme si cet établissement constituait une entité légale différente de celle de l'établissement principal. ».

12. L'article 35 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « détenteur » par « titulaire ».

13. L'article 37 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « émettre » par « délivrer ».

14. L'article 38 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 4) par le suivant:

« 4) Dans le cas où un agent de voyages exploite plus d'un établissement, et après que l'établissement principal et un ou plusieurs autres établissements ont complété 2 années d'activités, la contribution à fournir peut être calculée en cumulant les chiffres d'affaires de l'établissement principal et de chacun des autres établissements ayant complété 2 années d'activités, pour autant qu'il s'agisse dans chaque cas d'activités similaires, soit à titre de détaillant, soit à titre de grossiste, et que ces activités soient réalisées sous la même entité légale. Durant les 2 premières années d'activités d'un établisse-

ment autre que le principal, la contribution à fournir est calculée comme si cet établissement constituait une entité légale différente de celle de l'établissement principal. ».

15. L'article 42 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier alinéa, des mots «établies aux articles 981*o* et suivants du Code civil» par «relatives aux placements présumés sûrs prévues au Code civil».

16. La formule 1-76 de l'annexe A de ce règlement est remplacée par la formule LAV-1 annexée au présent règlement.

17. Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

ANNEXE



Gouvernement du Québec
Office de la protection du consommateur
Direction des affaires juridiques et des pratiques commerciales
Service des permis

DEMANDE DE PERMIS D'AGENT DE VOYAGES

Formule LAV-1

RÉSERVE À L'OFFICE

N° Permis :

N° Commerçant :

Section 1 - Type de demande et catégorie de permis (Voir le guide à la page 2)

1.1 TYPE DE DEMANDE - (Cochez ✓ la case appropriée)

- Première demande
 Changement de titulaire : raison décès démission autres _____

1.2 LA PRÉSENTE DEMANDE EST FAITE À TITRE DE :

- Détaillant Grossiste Transporteur, indiquer la catégorie :
 aérien maritime routier ferroviaire

1.3 EST-CE QUE L'AGENT DE VOYAGES, POUR LE BÉNÉFICIAIRE DE QUI LA PRÉSENTE DEMANDE EST FAITE, EXERCE ÉGALEMENT À TITRE DE :

- Détaillant / N° permis : _____ Grossiste / N° permis : _____ Transporteur N° permis : _____

Section 2 - Identification personnelle du requérant (personne physique)

2.1 NOM, PRÉNOM ET ADRESSE PERSONNELLE

Nom, prénom :

N° Rue :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télocopieur :

2.2 DATE DE NAISSANCE AN ____ MS ____ JR ____

2.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE, S'IL Y A LIEU :

Langue : Français Anglais

Nom :

N° Rue :

Ville :

Prov. :

Code postal :

Section 3 - Immatriculation légale du commerçant déclarée à l'inspecteur général des institutions financières (IGIF) - (Entreprise individuelle, société ou personne morale)

3.1 NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL AU QUÉBEC, POUR LEQUEL UN PERMIS EST DEMANDÉ

Nom de l'entité juridique

Adresse de l'établissement principal

N° Rue :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télocopieur :

Adresse de courrier électronique :

3.3 NOM ET ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE (Si différent de l'item 3.1)

Nom

N° Rue :

Ville :

Province :

Pays :

Code postal :

Téléphone :

Télocopieur :

3.2 DATE DE DÉBUT DES ACTIVITÉS COMMERCIALES AU QUÉBEC AN ____ MS ____ JR ____

3.4 INSCRIRE LES AUTRES NOMS UTILISÉS AU QUÉBEC. (Inclure les copies d'immatriculation)

Cochez ✓ le(s) nom(s) qui doit/doivent apparaître sur votre permis :

3.5 NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AU QUÉBEC POUR LESQUELS UN PERMIS EST DEMANDÉ (Remplir et joindre l'annexe A).

3.6 GENRE D'ENTREPRISE- (Cochez ✓ la case appropriée)

- Entreprise individuelle Société Personne morale (compagnie) Association

3.7 IMMATRICULATION

Date : AN ____ MS ____ JR ____ Numéro d'immatriculation :


(Annexer une copie certifiée de la déclaration d'immatriculation fournie par l'IGIF)


3.8 ACTE CONSTITUTIF

Fédéral Provincial Autre : _____
(Annexer une copie de votre acte constitutif (charte))

3.9 NOM ET ADRESSE PERSONNELLE DES PERSONNES LIÉES À L'ENTREPRISE.

Remplir et joindre l'annexe B. (Seulement si le commerçant est une société ou une personne morale «compagnie»)

Section 4 - Application de la Loi	
4.1	<p>A) Est-ce que le requérant, l'association, la société, la personne morale pour le bénéficiaire duquel le permis est demandé ou un dirigeant, un administrateur ou un associé de l'association, la société ou la personne morale pour le bénéficiaire duquel le permis est demandé a :</p> <p>■ exercé des activités d'agent de voyages et fait faillite au cours des cinq dernières années ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>■ été condamné(e) pour une infraction à la loi sur les agents de voyages ou pour escroquerie, pour faux ou pour opération frauduleuse en matière de contrat ou de commerce ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p> <p>B) Est-ce que le requérant, un administrateur ou associé de l'association, la société ou la personne morale pour le bénéficiaire duquel le permis est demandé a été dirigeant, administrateur ou associé d'une association, société ou personne morale qui a exercé des activités d'agent de voyages et qui a fait faillite au cours des cinq dernières années ou qui a été condamnée pour une infraction à la loi sur les agents de voyages ou pour escroquerie, pour faux ou pour opération frauduleuse en matière de contrat ou de commerce ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></p>
4.2	<p>SI LA RÉPONSE À L'UNE DES QUESTIONS PRÉCÉDENTES EST AFFIRMATIVE, VEUILLEZ PRÉCISER :</p> <p>NOTE : Joindre une annexe, si l'espace est insuffisant</p> <p>■ Nom de la personne :</p> <p>■ Nature de l'infraction ou raison :</p> <p>■ Date du jugement :</p> <p>■ Numéro du dossier de la Cour :</p> <p>■ Amende imposée et payée :</p> <p>■ Autres renseignements :</p>
Section 5 - Cautionnements et droits	
Coût de permis	
5.1	MONTANT DES DROITS : <input type="text"/> \$
5.2	TYPE DE PAIEMENT : Argent <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat-poste <input type="checkbox"/> Mandat de banque <input type="checkbox"/>
Cautionnement individuel	
5.3	<p>TYPE DE CAUTIONNEMENT ET MONTANT FOURNI :</p> <p>(Cochez la(les) case(s) correspondant(s) au(x) type(s) de cautionnement fourni.)</p> <p><input type="checkbox"/> Police individuelle de garantie - Montant : <input type="text"/> \$</p> <p><input type="checkbox"/> Obligation - Montant : <input type="text"/> \$</p> <p><input type="checkbox"/> Argent - Montant : <input type="text"/> \$</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque - Montant : <input type="text"/> \$</p>
Précisez le numéro et le nom de l'institution qui a fourni le cautionnement	
5.4	Numéro de police : <input type="text"/>
5.5	Nom :
	N° Rue :
	Ville :
	Province :
	Code postal :
	Téléphone :
	Télocopieur :
Annexer <u>l'original</u> de la police de cautionnement	
	ATTENTION : Votre police de cautionnement doit être libellée au(x) même(s) nom(s) et adresse que votre déclaration d'immatriculation à l'IGIF. (Référer à 3.1 et 3.4, page 1, du présent formulaire)

Cautionnement collectif		\$	
5.6	MONTANT FOURNI :		
5.7	TYPE DE PAIEMENT :	Argent <input type="checkbox"/>	Chèque visé <input type="checkbox"/>
		Mandat-poste <input type="checkbox"/>	Mandat de banque <input type="checkbox"/>
Section 6 - Renseignements financiers			
6.1	DATE DE VOTRE EXERCICE FINANCIER	du : MS _____ JR _____	au : MS _____ JR _____
6.2	DÉCLARATION D'UN COMPTE EN FIDÉCOMMISS (Remplir et joindre l'annexe C)		
6.3	DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE (FACULTATIF) (Remplir et joindre l'annexe C-1)		
6.4	NOM ET ADRESSE DU COMPTABLE-VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'AGENT DE VOYAGES :		
	Nom :		
	N° Rue :		
	Ville :		
	Province :	Code postal :	
	Téléphone :	Télécopieur :	
6.5	S'AGIT-IL D'UN ?	<input type="checkbox"/> CA	<input type="checkbox"/> CGA
		<input type="checkbox"/> CMA	<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____
Section 7 - Renseignements personnels concernant le requérant de permis			
7.1	ÊTES-VOUS CITOYEN CANADIEN ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Activités d'un agent de voyages			
7.2	AVEZ-VOUS EXERCÉ PENDANT AU MOINS DEUX ANS À PLEIN TEMPS ET DE FAÇON PERMANENTE LES ACTIVITÉS D'UN AGENT DE VOYAGES OU D'UN CONSEILLER EN VOYAGES ?		
a)	Pour votre compte personnel ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		du : AN _____ MS _____ JR _____	au : AN _____ MS _____ JR _____
b)	Pour le compte d'autre(s) agent(s) de voyages ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		du : AN _____ MS _____ JR _____	au : AN _____ MS _____ JR _____
c)	Si vous avez répondu oui au point a) ou b), inscrire le(s) nom(s) sous lesquels vous avez exercé ces activités :		
	Nom :	Nom :	
	N° Rue :	N° Rue :	
	Ville :	Ville :	
	Province :	Code postal :	Province : Code postal :
	Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone : Télécopieur :
7.3	AVEZ-VOUS DES INTÉRÊTS FINANCIERS OU AUTRE(S) CHEZ UN AGENT DE VOYAGES AUTRE QUE CELUI POUR LEQUEL LA PRÉSENTE DEMANDE EST FAITE ?		
		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
	SI OUI, QUELLE FONCTION Y OCCUPEZ-VOUS ?  _____		
	Précisez le(s) nom(s) de l'autre agent de voyages		
	Nom :	Nom :	
	N° Rue :	N° Rue :	
	Ville :	Ville :	
	Province :	Code postal :	Province : Code postal :
	Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone : Télécopieur :
7.4	ENTENDEZ-VOUS FAIRE DE LA PROFESSION D'AGENT DE VOYAGES VOTRE OCCUPATION PERMANENTE ET À PLEIN TEMPS, À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL DE L'AGENCE ?		
		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
7.5	ÉNUMÉREZ VOS EMPLOIS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES. (Remplir et joindre l'annexe D).		
7.6	L'AGENCE QUE VOUS REPRÉSENTEZ AGIT-ELLE À BUT LUCRATIF ?		
		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

Section 8 - Certification

Je _____
(écrire en lettres mouillées)
déclare que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces y annexées sont véridiques et complets.

Et j'ai signé à : _____, le _____ jour de _____ 19 _____

Le requérant s'engage à aviser le président par écrit, sans délai, de tout changement relativement aux renseignements fournis ci-dessus, pendant la période de validité du permis.

Signature du requérant

Fonction

«Le requérant d'un permis reconnaît que, dans le cadre de l'obtention d'un cautionnement requis pour la délivrance du permis, la Caution se sera obligée avec son consentement exprès au sens du premier alinéa de l'article 2356 du Code civil du Québec, même si le requérant ne signe pas le cautionnement.»

Toute fausse déclaration rend le requérant passible des sanctions prévues dans la Loi sur les agents de voyages.



Gouvernement du Québec
Office de la protection du consommateur
Direction des affaires juridiques et des pratiques commerciales
Service des permis

Formule LAV-1

ANNEXE A - IDENTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS

Inscrire tous les autres établissements que le commerçant possède au Québec
(Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une autre annexe)

Nom
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

ANNEXE B - IDENTIFICATION DES ASSOCIÉS OU DES ADMINISTRATEURS

Inscrire les noms et adresses personnelles des associés ou des administrateurs
(Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une autre annexe)

Nom Prénom
Date de naissance % Participation
Fonction dans la société ou personne morale
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom Prénom
Date de naissance % Participation
Fonction dans la société ou personne morale
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom Prénom
Date de naissance % Participation
Fonction dans la société ou personne morale
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom Prénom
Date de naissance % Participation
Fonction dans la société ou personne morale
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom Prénom
Date de naissance % Participation
Fonction dans la société ou personne morale
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :

Nom Prénom
Date de naissance % Participation
Fonction dans la société ou personne morale
N ^o Rue
Ville
Province Code postal
Téléphone : Télécopieur :



Gouvernement du Québec
Office de la protection du consommateur
Direction des affaires juridiques et des pratiques commerciales
Service des permis

AGENT DE VOYAGES / ANNEXE C (FORMULE LAV-1)

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'OUVERTURE
DU COMPTE EN FIDÉICOMMIS D'UN AGENT DE VOYAGES**

✶ TOUT COMPTE EN FIDÉICOMMIS DOIT ÊTRE OUVERT ET DOIT ÊTRE MAINTENU AU QUÉBEC
✶ POUR CHAQUE DEVISE, IL DOIT Y AVOIR UN COMPTE DISTINCT ET UNE DÉCLARATION
✶ D'OUVERTURE DISTINCTE DOIT ÊTRE FAITE POUR CHAQUE COMPTE EN FIDÉICOMMIS
✶ POUR CHAQUE REMPLACEMENT, AJOUT OU RETRAIT D'UN(E) SIGNATAIRE OU
COSIGNATAIRE D'UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS, UNE NOUVELLE AUTORISATION DOIT ÊTRE
FOURNIE À L'OPC

Immatriculation légale du commerçant

Nom de l'entité juridique : _____
Adresse de l'établissement principal : _____
Ville/prov: _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Identification des autres noms (déclarés à l'IGIF) : 1- _____
2 - _____
3 - _____
4 - _____

Identification du compte en fidéicommiss visé par la déclaration d'ouverture

N^o du compte : _____ En devises : _____
Nom de l'institution financière : _____
N^o de transit de l'institution financière : _____
Adresse de l'institution financière : _____
Ville/prov: _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Identification de chaque signataire ou cosignataire du compte en fidéicommiss

1. Titulaire du permis
Nom : _____ Prénom(s) : _____
(Lettres mouillées) (Lettres mouillées)
Signature du (de la) titulaire du permis (obligatoire) : _____
2. Signataire ou Cosignataire
Nom : _____ Prénom(s) : _____
(Lettres mouillées) (Lettres mouillées)
Signature du(de la) signataire ou cosignataire autorisé(e) : _____
3. Signataire ou Cosignataire
Nom : _____ Prénom(s) : _____
(Lettres mouillées) (Lettres mouillées)
Signature du(de la) signataire ou cosignataire autorisé(e) : _____

Certificat de l'institution financière

J'ai pris connaissance des indications et renseignements fournis ci-dessus et je déclare en certifier l'authenticité, au nom de l'institution financière.

Nom : _____ Prénom(s) : _____
(Lettres mouillées) (Lettres mouillées)
Fonction : _____
Signature : _____ Date : _____

L'INSTITUTION DOIT APOSER SON SCEAU OU UN AUTRE MOYEN DE CERTIFICATION SUR L'EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'OPC. DE PLUS, ELLE DOIT EN CONSERVER UN EXEMPLAIRE.



Gouvernement du Québec
Office de la protection du consommateur
Direction des affaires juridiques et des pratiques commerciales
Service des permis

AGENT DE VOYAGES / ANNEXE C-1 (Formule LAV-1)

**FORMULAIRE D'AUTORISATION D'UN(E) SIGNATAIRE OU COSIGNATAIRE
DU COMPTE EN FIDÉICOMMIS D'UN AGENT DE VOYAGES**

**TOUT COMPTE EN FIDÉICOMMIS DOIT ÊTRE OUVERT ET DOIT ÊTRE MAINTENU AU QUÉBEC
POUR CHAQUE DEVISE. IL DOIT Y AVOIR UN COMPTE DISTINCT ET UNE DÉCLARATION
D'OUVERTURE DISTINCTE DOIT ÊTRE FAITE POUR CHAQUE COMPTE EN FIDÉICOMMIS
POUR CHAQUE REMPLACEMENT, AJOUT OU RETRAIT D'UN(E) SIGNATAIRE OU COSIGNATAIRE
D'UN COMPTE EN FIDÉICOMMIS, UNE NOUVELLE AUTORISATION DOIT ÊTRE FOURNIE À L'OPC**

Je, soussigné(e) _____, titulaire du permis
n° _____, de l'agence de voyages _____ déclare avoir pris
connaissance de l'article 27 du Règlement sur les agents de voyages (R.R.Q. 1981, c. A-10,r.1).
Selon cet article, j'autorise la personne ci-après identifiée à agir pour et en mon nom, à compter
du _____ jusqu'au _____, comme *(ne cochez qu'une seule case)*:

SIGNATAIRE ou COSIGNATAIRE du compte en fidéicommiss ci-après indiqué.

Signature du (de la) titulaire du permis

Date

Identification du(de la) signataire ou cosignataire visé(e) par l'autorisation

Nom : _____ Prénom(s) : _____
(Lettres mouillées) (Lettres mouillées)

Adresse personnelle: _____

Ville/prov.: _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Signature de la personne visée par l'autorisation : _____

Identification du compte en fidéicommiss visé par l'autorisation

N° du compte : _____ En devises : _____

Nom de l'institution financière : _____

N° de transit de l'institution financière : _____

Adresse de l'institution financière : _____

Ville/prov.: _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Certificat de l'institution financière

J'ai pris connaissance des indications et renseignements fournis ci-dessus et je déclare en certifier l'authenticité, au nom de l'institution financière.

Nom : _____ Prénom(s) : _____
(Lettres mouillées) (Lettres mouillées)

Fonction : _____

Signature : _____ Date : _____

**L'INSTITUTION DOIT APOSER SON SCEAU OU UN AUTRE MOYEN DE CERTIFICATION SUR L'EXEMPLAIRE
DESTINÉ À L'OPC. DE PLUS, ELLE DOIT EN CONSERVER UN EXEMPLAIRE.**



Gouvernement du Québec
 Office de la protection du consommateur
 Direction des affaires juridiques et des pratiques commerciales
 Service des permis

Formule LAV-1

ANNEXE D - LISTE DES EMPLOIS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Énumérez vos emplois durant les cinq dernières années en commençant par le plus récent
 (Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une autre annexe)

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :

Employeur	
Durée de l'emploi : du	au
Occupation	
N°	Rue
Ville	
Province	Code postal
Téléphone :	Télocopieur :